



COMMUNIQUE DE PRESSE

Installation du Comité Départemental des Services aux Familles (CDSF)

JEUDI 30 NOVEMBRE 2023

La Préfecture de l'Hérault, le Conseil départemental et la CAF mettent en place une nouvelle instance départementale : le **Comité départemental de services aux familles (CDSF)**. Il a pour missions de mettre en œuvre la stratégie de coopération et de coordination du second schéma directeur des services aux familles (SDSF) en 2021.

Le CDSF sera installé officiellement le 30 novembre 2023 à 15h00 à la préfecture de l'Hérault, par François-Xavier LAUCH, préfet de l'Hérault, Kléber MESQUIDA, Président du Conseil départemental de l'Hérault, Laurent TEISSIER, Président du Conseil d'administration de la Caisse d'allocations familiales de l'Hérault et Thierry MATHIEU, Directeur de la Caisse d'allocations familiales de l'Hérault, en présence des partenaires du Schéma départemental de service aux familles (SDSF).

LE CDSF (*) NOUVELLE INSTANCE GARANTE DE LA QUALITE DES SERVICES AUX FAMILLES

Elle est composée de représentants du Conseil départemental, de l'État, des collectivités territoriales, des organismes de protection sociale, des associations familiales, des professionnels de l'enfance et de la famille, et des usagers. Il se réunit au moins une fois par an pour définir les orientations, les priorités et les modalités d'évaluation du SDFS.

Elle va s'appuyer sur les partenaires locaux, comme les associations, les services sociaux, les collectivités locales, etc., pour offrir aux familles des services de proximité et de qualité.

Le Schéma Départemental des Services aux Familles s'articule autour de quatre axes stratégiques :

- Soutenir la parentalité et accompagner les familles dans leurs transitions
- Prévenir et lutter contre les violences intrafamiliales et les ruptures de liens
- Favoriser l'épanouissement et la réussite éducative des enfants et des jeunes
- Développer l'offre de services de proximité et de qualité pour les familles

Le CDSF développe des actions et des projets visant à soutenir les familles dans leur rôle éducatif, en leur proposant des activités collectives, des formations, etc. Le CDSF contribue enfin à sensibiliser les acteurs locaux à la cause des familles touchées par des vulnérabilités comme le handicap par exemple, en favorisant le dialogue, la concertation et la mobilisation.

() Références réglementaires concernant le CDSF : Décret 2021-1644 du 14 décembre 2021 relatif à la gouvernance des services aux familles et au métier d'assistant maternel - Circulaire DGCS/SD2C/2022/163 du 21 juillet 2022 relative à la mise en œuvre des comités et des sdfs*

Contacts presse :

Préfecture de l'Hérault – communication interministérielle – Baptiste Chauveau – 04 67 61 61 32

Conseil départemental de l'Hérault - Service Presse – Mathilde Jean - 06 85 71 78 12

CAF de l'Hérault – Céline SUAU – 06 32 54 41 90

ANNEXE | LE SDSF, C'EST QUOI ?

Le Schéma Départemental des Services aux Familles constitue une feuille de route stratégique dont l'objectif est de maintenir, développer et faire connaître les services aux familles dans une démarche de coopération et de coordination entre les partenaires.

Dans la continuité du premier Schéma, le Schéma Départemental des Services aux Familles en vigueur, signé jusqu'en 2025, traduit la volonté des partenaires signataires d'aller plus loin, ensemble, au service des familles héraultaises en plaçant au centre de leurs réflexions **l'intérêt de l'enfant ainsi que les besoins des familles en lien avec les territoires. Il comprend en complément des axes existants, un axe sur l'animation de la vie.**

Les partenaires du Schéma s'engagent à mettre en synergie leurs énergies, au service du développement des services pour toutes les familles, dans leur diversité.

Permettre aux familles de toujours mieux concilier vie familiale et vie professionnelle, adapter les services aux évolutions des besoins, permettre une couverture de l'ensemble des territoires avec une réelle égalité d'accès sont les ambitions majeures des partenaires au travers de ce dispositif.

QUELQUES ACTIONS DEJA REALISEES DANS LE CADRE DU SCHEMA

Action #1 : Développer et consolider l'accès aux loisirs éducatifs pour les publics jeunes les plus éloignés ou en situation de fragilité

Cette avancée marquante se traduit par la création et le lancement le 24 octobre 2023 du Pôle Ressources Handicap 34.

Avec le soutien de la CAF, de l'Etat, de la MSA et du Conseil Départemental, ce pôle porté par l'association Halte pouce, a pour mission d'accompagner et soutenir les familles et les professionnels pour l'accueil des enfants à besoins particuliers dans les structures de droit commun.



Action #2 : Accueillir, accompagner les familles et porter une attention particulière sur les situations de fragilités

La création d'un rendez-vous réunissant familles, professionnels, associations autour de la parentalité. Deux journées parentalité se sont tenues en 2021 et 2022.

Action #3 : Promouvoir l'animation de la vie sociale auprès des collectivités, des partenaires et des familles.

Elle se traduit par l'organisation du premier séminaire interdépartemental le 28 novembre 2023 au domaine de Bayssan à Béziers sur la thématique de l'évaluation de l'utilité sociale de l'animation de la vie sociale.

